



# Les Avanchers Valmorel

Commune des Avanchers  
Valmorel

## Plan Local d'Urbanisme

Bilan de la concertation



La commune des Avanchers-Valmorel a prescrit l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme par délibération le 17 décembre 2012.

La procédure d'élaboration arrivant à son terme, il convient désormais d'établir le bilan de la concertation dont les modalités ont été définies lors de la délibération du 17 décembre 2012.

Les modalités de concertation étant définies de la façon suivante :

- Affichage de la présente délibération pendant toute la durée des études nécessaires ;
- Publication informatives et bilan d'étapes dans la presse locale, le bulletin municipal, par mise en ligne sur le site internet de la mairie ;
- Expositions en mairie ;
- Mise à disposition d'un registre destiné à recueillir les demandes et les observations de toute personne intéressée, en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture au public, demandes et observations auxquelles il sera apporté une réponse individuelle ;
- Par courrier à l'attention de Monsieur le Maire, auquel il sera apporté une réponse individuelle ;
- Par échange direct et débat avec Monsieur le Maire, Monsieur l'adjoint délégué à l'urbanisme, ou les techniciens chargés des études ;
- Lors d'expositions spécifiques au fur et à mesure de l'avancement des études, suivies de débats autour de thèmes choisis pour des publics particuliers pendant et hors périodes de congés scolaires ; ces réunions publiques de débat, au nombre minimum de cinq, feront l'objet d'affichage publics sur l'ensemble du territoire communal.

### 1. Le déroulement de la concertation

Pendant toute la procédure d'élaboration du PLU, la commune a renseigné et recueilli les remarques de la population selon les moyens prévus par la délibération du 17 décembre 2012.

#### **Réunions publiques**

**5 réunions publiques ont eu lieu :**

- Présentation du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) (le 20/07/2017)
- Concertation avec les socio-professionnels de Valmorel au sujet du PADD (le 28/08/2017)
- Zoom sur limites urbanisation et zones agricoles en concertation avec les agriculteurs (le 19 décembre 2017)
- Présentation du projet de zonage (le 28 décembre 2017)
- Présentation du projet de règlement et de zonage (le 30 janvier 2018)

Pour toutes ces réunions publiques un affichage sur tous les panneaux municipaux a été réalisé ainsi qu'un envoi de courriels et une publication dans le Dauphiné Libéré. Les comptes-rendus des réunions ont été publiés sur le site internet de la commune.

#### **Exposition publique des éléments du PLU et participation des habitants**

Les documents présentés lors des réunions publiques ont été exposés aux participants.

Deux panneaux présentant le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) et du zonage ont été affichés en mairie en janvier 2018.

Une exposition des documents arrêtés par le Conseil Municipal seront également exposés en public dans la salle du Conseil en mairie.

### **Registre de concertation**

Le registre était disponible en mairie afin de recevoir toutes les demandes des administrés y compris celles reçues par courriels. Ces demandes étaient prises en compte lors de réunions de travail auxquelles participaient élus et techniciens.

Un registre a été mis à la disposition de chacun en mairie pour recevoir les observations. 91 pages ont été utilisées.

Les courriels reçus et le contenu du registre est annexé à ce rapport.

### **Insertions d'articles dans la presse locale et dans le bulletin municipal**

Le PLU a fait l'objet de :

- 1 articles dans le bulletin municipal
- 6 articles dans le journal local « Le Dauphiné Libéré » dont une annonce légale au démarrage de la procédure.

**L'article du Dauphiné 23 Juillet 2017**, traitait de la première réunion publique du 23 juillet 2017 dont l'objet était de présenter le projet de PLU.

**L'article du Dauphiné 18 décembre 2017**, annonçait la réunion publique du 28 décembre 2017.

**L'article du Dauphiné du 19 décembre 2017**, annonçait la réunion publique du 28 décembre 2017.

**L'article du Dauphiné du 25 janvier 2018**, annonçait la réunion publique du 30 janvier 2018.

**L'article du Dauphiné du 27 janvier 2018**, annonçait la réunion publique du 30 janvier 2018.

### **L'article du bulletin municipal**

2 pages entières du Bulletin Municipal (nov. 2017) était dédiées à cette révision de PLU, il retrace l'évolution du règlement, donne les étapes à venir et les éléments constitutifs du PLU. En outre, il explique les objectifs de réduction des espaces constructibles et la compatibilité avec le SCoT. Enfin, il présente la phase de concertation et d'enquête publique qui est à venir.

Le contact du responsable de l'urbanisme est indiqué afin que chacun puisse avoir une information détaillée et personnalisée.

### **Diverses affiches ou affichettes ont été affichées en mairie pour annoncer ces réunions publiques.**

La réunion publique du 20 juillet 2017 (vacances scolaires, ouverture de la station) a été annoncée par courriel à chaque président de copropriétés et aux syndics.

Les réunions publiques du 28 août et du 7 novembre 2017, à visée de certains professionnels ont été annoncées directement aux professionnels concernés par voie de courriel et/ou courrier postal.

La réunion du 19 décembre concernait un temps consacré aux agriculteurs pour définir plus précisément les contours des limites entre urbanisation et zones agricoles. Un courrier à chaque exploitant agricole a été envoyé.

Les réunions publiques concernant le zonage du 28 décembre et 30 janvier (périodes de vacances scolaires, ouverture de la station) ont été en plus annoncées dans les infos pratiques du Dauphiné Libéré plusieurs jours à l'avance et le jour même.

#### **Réception de courriers concernant le PLU**

Tout au long de la procédure, la commune a réceptionné plusieurs dizaines de courriers. Les suggestions soulevées ont été débattues avec le bureau d'études chargé de l'élaboration du PLU.

## 2. La synthèse des observations recueillies lors des réunions publiques

Sujets abordés	Questions et remarques
<b>Déchet, eau, énergie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un habitant de Quarante-Plane s'inquiète de l'assainissement des constructions de ce village, la plupart rejetant leurs eaux usées directement dans le milieu naturel.</li> </ul>
<b>Aménagement urbain et dynamique urbaine</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quel est l'avancement du centre aquatique ?</li> <li>- Les nouveaux hébergements envisagés ne vont-ils pas conduire à la saturation de la station ?</li> <li>- L'incitation à la rénovation et la mise sur le marché n'est pas accompagnée d'avantages.</li> <li>- La liaison avec les Trois Vallées (les Belleville) est-elle envisagée, cela renforcerait considérablement l'attrait de la station.</li> <li>- Quels sont les projets prévus pour le quartier de la Charmette ?</li> <li>- Quels sont les projets d'hôtels et de résidences de tourisme prévus dans la station ?</li> <li>- Quel est le devenir du centre de vacances de la municipalité d'Alfortville ?</li> <li>- La zone AU prévue au bois de la Croix ne risque-t-elle pas de compromettre le retour ski ?</li> </ul>
<b>Transports en commun, liaisons routières et déplacements doux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quel projet est prévu aux Lanchettes ? Le télésiège étant saturé aux heures de pointe avec les nouvelles résidences. La piste de retour à skis est à améliorer et l'ascenseur de la copropriété est largement utilisé par les personnes qui souhaitent accéder au départ de la remontée, dont le départ pourrait être abaissé.</li> <li>- Quelle est la solution envisagée pour les parkings, notamment au cœur de Valmorel où ils sont saturés ?</li> <li>- Inquiétude face à la quasi-disparition des cars de skieurs à la journée, qui représentaient une fréquentation importante dans les années 1980.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un habitant du hameau de la Forêt déplore les difficultés pour se rendre au rassemblement de l'école de ski le matin et demande si des améliorations pourraient être apportées.</li> <li>- Un participant demande ce qui est prévu sur le parking où stationnent actuellement les campings cars.</li> <li>- Qu'est-il prévu pour les déplacements doux ?</li> <li>- Est-il envisagé une extension du parking du Crey qui est souvent saturé ?</li> <li>- Est-il prévu des améliorations concernant les liaisons bus entre la gare de Moutiers et la station ?</li> </ul>
<b>Commerce</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comment inciter les commerçants pour qu'ils suivent le mouvement de montée en gamme de la station : l'offre commerciale n'est pas à la hauteur d'une station de standing ?</li> </ul>
<b>Equipements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La piste de luge située en contrebas de l'entrée de la station, qui a été supprimée cet été, va-t-elle être remplacée ?</li> <li>- Dans le cadre du déploiement de la fibre, le raccordement des différents quartiers de la station est-il prévu ?</li> <li>- Est-il prévu d'installer un wifi gratuit dans la commune ?</li> <li>- Le secteur du Pré, qui constitue une porte d'entrée du domaine skiable, ne pourrait-elle pas être équipée d'un télésiège ?</li> <li>- Qu'est-il prévu pour conforter le domaine skiable d'altitude ?</li> </ul>
<b>Règlement, zonage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les zones constructibles ont été réduites et peu de zones nouvelles sont envisagées.</li> <li>- Pourquoi certaines parcelles du Fey-dessous ont été reclassées en zones agricoles, alors qu'elles sont en zone UD au PLU actuel ?</li> </ul>

### 3. Bilan de l'efficacité des procédures et outils de concertation mis en place

<b>Moyens utilisés</b>	<b>Bilan</b>
<b>Mise à disposition d'un registre</b>	<b>Bilan positif.</b> Le registre a été complété par de nombreuses personnes.
<b>Exposition en mairie</b>	<b>Bilan positif.</b> L'exposition présente dans le hall de la mairie, lieu de passage, a été consultée par de nombreuses personnes, notamment avant les réunions publiques.
<b>Réunions publiques suivies de débats</b>	<b>Bilan positif.</b> La présence d'un grand nombre de personnes pour presque toutes les réunions témoigne de la bonne publicité de ces dernières. Les questions et remarques lors des débats montre l'intérêt des habitants pour le PLU et leur territoire.
<b>Insertions d'articles dans la presse et le bulletin municipal &amp; Affichages divers</b>	<b>Bilan positif.</b> Les retours et la présence en nombre des administrés aux réunion démontre la lecture de ces éléments.
<b>Mise à disposition des documents</b>	<b>Bilan positif.</b> Les documents mis à disposition du public ont été consultés fréquemment.
<b>Mise à disposition et communication d'information depuis le site Internet de la commune</b>	<b>Bilan positif.</b> Moyen simple et accessible pour mettre à disposition tous les éléments du PLU. Les personnes absentes aux réunions avaient donc accès aux documents présentés et aux comptes-rendus.

#### 4. Conclusion

Une concertation s'est donc tenue de manière continue durant toute l'élaboration du PLU.

La commune des Avanchers-Valmorel a tenu à associer l'ensemble de la population, notamment par l'intermédiaire des réunions publiques et par la publication des comptes-rendus de ces réunions.

Durant toute la procédure, la commune a réceptionné de nombreux courriers et remarques sur le registre en mairie, concernant l'élaboration du PLU. Les modalités initialement prévues par le conseil municipal ont été parfaitement respectées tout au long de la procédure. Chacun de ces outils s'est avéré opérant puisqu'ils ont tous permis, chacun à leur manière d'informer, de débattre ou de communiquer. D'autres moyens ont également été mis en œuvre, telle que la publication de documents sur le site internet de la commune.

Globalement il ressort une forte participation de l'ensemble de la population, particulièrement au niveau des six réunions publiques qui ont été organisées. La mise à disposition des différents documents (documents de travail, compte-rendu de réunions...) sur le site de la mairie a été utile puisqu'ils ont suscité de nombreux retours (lettres, prise de rendez-vous avec les élus, observations orales auprès des services...).

Beaucoup de demandes concernent les grands projets prévus par la commune et leurs impacts sur la dynamique et l'image du territoire.

On constate également des remarques d'ordre général, bien souvent formulées au cours des réunions et débats publics sur la réalisation de liaisons câblées, de cheminements piétons, de système de transport en commun. Mais aussi sur le réaménagement de certains quartiers comme celui de la Charmette, des Lanchettes, du Boix de la Croix...

En outre, l'avenir des petits villages a aussi été questionné, notamment au niveau des possibilités d'urbanisation et sur le raccordement aux réseaux pour certains.